

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Filter-Mate Potassium Permanganate</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible.
<b>Utilisation recommandée</b>	Régénération du filtre à fer au sable vert
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Iron Out dba Summit Brands 7201 Engle Road Fort Wayne, IN 46804-5875 US Téléphone: 260-483-2519 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières solides comburantes	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Danger

### Mention de danger

Peut aggraver un incendie; comburant.  
Nocif si avalé.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Conserver à l'écart de la chaleur. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.  
Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer la poussière.  
Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.

#### Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.  
En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements.  
En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.  
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.  
En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer.

#### Stockage

Garder sous clef.

#### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

### Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun à notre connaissance

**Renseignements supplémentaires**

100 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 100 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

---

**3. Composition/information sur les ingrédients**

---

**Mélange**

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Permanganate de potassium		7722-64-7	60 - 100

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

---

**4. Premiers soins**

---

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
<b>Peau</b>	En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin/.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de respiration coupée, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

---

**5. Mesures de lutte contre le feu**

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	L'eau.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Peut aggraver un incendie; comburant. Le conteneur peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie. Peut se décomposer spontanément si exposé à des températures dépassant 150°C. Augmente l'inflammabilité des matières combustibles.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Peut aggraver un incendie; comburant.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Oxydes de manganèse. Oxygène.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Conserver à l'écart de la chaleur. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Ne pas goûter ni avaler. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact avec les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains après avoir manipulé. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver à l'écart de la chaleur. Garder sous clef. Tenir le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Ne pas entreposer à proximité d'une substance combustible.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)	plafond	5 mg/m <sup>3</sup>

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)	MPT	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)	LECT	3 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.
	MPT	1 mg/m <sup>3</sup>	Fumées.

<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Lunettes à coques à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants résistants chimiques appropriés.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.

**Considérations sur l'hygiène générale**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

---

**9. Propriétés physiques et chimiques**

---

<b>Aspect</b>	Cristaux
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Foncée métallique Pourpre
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	2.7
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Partiellement soluble
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	0

---

**10. Stabilité et réactivité**

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut entrer en réaction avec des acides. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Oxydants. Agents de réduction. Métaux. Matières organiques. Matières combustibles. Peroxyde d'hydrogène.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de manganèse. Oxygène.

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Ingestion** Nocif si avalé.  
**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
**Peau** Provoque de graves brûlures cutanées.  
**Yeux** Provoque des lésions oculaires graves.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif si avalé.

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

#### Aigu

##### *Dermique*

DL50 Pas disponible

##### *Inhalation*

CL50 Pas disponible

##### *Orale*

DL50	cobaye	810 mg/kg
	rat	1090 mg/kg, CCOHS 750 mg/kg
	Souris	1500 mg/kg, CCOHS 750 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

**Minutes d'exposition** Pas disponible.

**Indice d'érythème** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème** Pas disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

**Valeur de l'opacité de la cornée** Pas disponible.

**Valeur de la lésion de l'iris** Pas disponible.

**Valeur des rougeurs de la conjonctive** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème de la conjonctive** Pas disponible.

**Jours de récupération** Pas disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas disponible.

**Sensibilisation cutanée** Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

**Mutagenicité** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Tératogénicité** Non classé.

<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.
<b>Nom des produits toxicologiquement synergiques</b>	Pas disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Amphipod ( <i>Crangonyx pseudogracilis</i> ) 0.86 - 1.12 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) 0.275 - 0.339 mg/L, 96 heures

**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel bioaccumulatif** Pas de données disponibles.

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets adverses** Pas disponible.

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

**Général** Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

#### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1490
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Permanganate de potassium , mélange
<b>Classe de danger</b>	5.1
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	IB8, IP2, IP4, T3, TP33
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	152
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	212
<b>Conditionnement en vrac</b>	240

## Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1490  
Appellation réglementaire adéquate PERMANGANATE DE POTASSIUM  
Classe de danger 5.1  
Groupe d'emballage II

### DOT



### TMD



---

## 15. Informations sur la réglementation

---

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Listed substance

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7) Inscrit.

### Situation SIMDUT

Contrôlé

### Classement SIMDUT

Catégorie C - Matière comburante, Catégorie D-Division 2B, Catégorie E-Matière corrosive

### L'étiquetage SIMDUT



### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7) Inscrit.

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### Catégories de danger

Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Oui  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non

#### SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Permanganate de potassium	7722-64-7	60 - 100

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Substance dangereuse

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Additif alimentaire total  
Additif aliment direct  
Additif alimentaire indirect  
Substance contrôlée

**États-Unis - Réglementation des états** La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

**État des stocks**

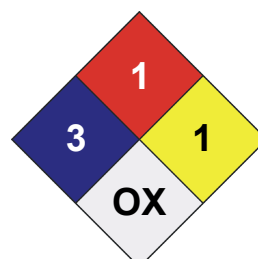
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	1
Danger physique	1
Protection individuelle	X





**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

**Date de publication**

23-Février-2016

**Date en vigueur**

23-Février-2016

**Date d'expiration**

23-Février-2019

**Autres informations**

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone:: (519) 858-5021

**Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Redbook revision # 4, 11/3/15